

 <p>académie Nancy-Metz</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>Divisions des examens et Concours</p> <p>Courriel : ce.dec@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>NOTICE EXPLICATIVE</p> <p>DEMANDE D'AMENAGEMENT(S) D'EPREUVE(S)</p> <p>SESSION 2019</p>
<p>Demande d'aménagement(s) d'épreuve(s) via l'application « DECADE »</p>		
<p>SAISIE DE LA DEMANDE</p>	<p>Du mercredi 3 octobre 2018 - 12h00 au vendredi 16 novembre 2018 - 17h00</p>	
<p>ACCES A L'APPLICATION</p>	<p>L'accès à l'application « DECADE » s'effectue via l'adresse : https://ocean.ac-nancy-metz.fr/ Rubrique : Inscriptions – aménagement d'épreuves</p>	
<p>EXPRESSION DE LA DEMANDE PAR LE CANDIDAT</p>	<p>Le candidat saisit une adresse courriel dans l'application « DECADE ». Il reçoit par courrier électronique, un lien temporaire (valable 24h) lui permettant d'effectuer sa demande d'aménagement(s) d'épreuve(s) en ligne. Pour faciliter l'accompagnement du candidat par les équipes pédagogiques, le candidat doit effectuer sa demande dans son établissement d'origine.</p> <p>En cliquant sur le lien, le candidat saisit sa demande d'aménagement(s) d'épreuve(s).</p>	
<p>ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE PAR LE CANDIDAT</p>	<p>A la fin de la saisie, le candidat valide sa demande.</p> <p>Il reçoit à son adresse de messagerie la confirmation de sa demande d'aménagement(s) d'épreuve(s) et le document « informations pédagogiques » qu'il doit faire remplir et valider par son chef d'établissement.</p>	
<p>CONSTITUTION DU DOSSIER DU CANDIDAT</p>	<p>Le candidat constitue son dossier qui comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - la confirmation de demande d'aménagement des conditions de passation d'épreuve(s) 2 - le document « informations pédagogiques » renseigné par l'équipe pédagogique de l'établissement Ces informations permettent d'évaluer la situation du candidat et de mettre en évidence les besoins d'aménagement(s) pour l'examen présenté (projet personnalisé de scolarisation et documents relatifs à sa mise en œuvre, projet d'accueil individualisé de l'élève, livret personnel de compétences et/ou bilan des aménagements matériels et pédagogiques mis en place pour l'élève, réalisé par l'équipe pédagogique dans la perspective de la passation de l'examen, projet d'accompagnement personnalisé). <p><u>Ces éléments doivent permettre une adéquation entre la demande ponctuelle effectuée dans le cadre de l'examen et les besoins permanents identifiés.</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 3 - les informations médicales détaillées (bilan orthophonique normé et récent pour les troubles « dys », éléments de diagnostic établis par un médecin) sous pli confidentiel. 4 - la copie des précédentes mesures d'aménagement(s). 	
<p>DEPOT DU DOSSIER AU CHEF D'ETABLISSEMENT</p>	<p>Le candidat remet son dossier complet au chef d'établissement, sous pli confidentiel, pour le mardi 27 novembre 2018 au plus tard.</p>	